



Liminaire CSAL

le 16/06/26

Monsieur le Président,

Vous avez pris note du mail de la CGT FINANCES PUBLIQUES du vendredi 12 juin 2026 où nous suggérons la fermeture des volets et l'ouverture des fenêtres pendant la nuit pour rafraîchir les locaux. Au mardi 16 juin, aucune mesure n'a été annoncée aux agentes et aux agents.

Météo France prévoit pourtant une canicule avec des températures historiques annoncées. L'INRS fixe un seuil de 30 degrés à partir duquel la chaleur constitue un danger pour la santé du salarié. Ces températures sont atteintes dès 10h dans certains services.

Météo France a déjà placé le Loir et Cher en vigilance jaune pour le mercredi 17 juin. Seul espoir pour les agentes et les agents ? Finir leur journée de travail à 15h au moment le plus chaud de la journée avec, en prime, un déficit horaire à combler.

A Vendôme, il n'y a pas de salle climatisée. La seule salle « fraîche » du bâtiment est actuellement en travaux pour tout l'été et donc inaccessible. Pourquoi les travaux n'ont-ils pas débuté à l'automne pour en laisser l'accès aux agentes et aux agents pendant les fortes chaleurs ?

A Blois, la disponibilité des salles climatisées n'est pas consultable par l'ensemble des agentes et agents.

Cette situation est amenée à se renouveler de manière de plus en plus fréquente, intense et de plus en plus en tôt dans l'année.

La CGT FINANCE PUBLIQUE demande donc que les agentes et les agents qui le souhaitent puisse poser des jours de télétravail exceptionnel lors des épisodes de forte chaleur, comme lors des risques de neige ou de crue.

Nous constatons d'ailleurs que les règles d'octroi du télétravail ne sont pas homogènes au sein du département et sont à la discrétion des chefs de service.

De plus, les agentes et les agents n'ont pas le même niveau d'informations contrairement aux chefs de services.

Ceci crée une rupture d'égalité entre les personnels ainsi que des discriminations.

Que penser d'un chef de service qui décide arbitrairement d'accorder des quotas de jours de télétravail selon la distance entre la résidence administrative et la résidence familiale ?

Quel est le but de refuser du télétravail régulier et de forcer les agentes et les agents à quémander des jours de télétravail ponctuel au jour le jour ?

Cela favorise le traitement discriminatoire et met les agentes et les agents en concurrence avec des risques de tensions entre eux.

Cela donne un pouvoir excessif et arbitraire aux chefs de services qui impacte la vie professionnelle et personnelle des agentes et des agents et génère, in fine, un mal-être qui nuit au bon fonctionnement du service.

La CGT FINANCES PUBLIQUES revendique que les règles d'attribution des jours de télétravail soient harmonisées à l'échelle départementale et réitère sa demande de communication de la Direction à l'ensemble des agentes et des agents.

Tout cela s'inscrit dans un contexte anxiogène et les sujets d'inquiétude ne manquent pas.

Le premier d'entre eux est la baisse des effectifs généralisée dans la majorité des services et à tous les grades. Les agentes et les agents se demandent comment iels vont pouvoir réaliser leurs missions correctement et sereinement.

Dans ce contexte, le résultat des mutations locales est attendu avec impatience. Il est d'ailleurs à déplorer que la réunion informelle entre la Direction et les organisations syndicales à ce sujet soit prévue le jour de la publication du mouvement.

L'absence de fiche de poste pour les cadres A laisse supposer des vacances, ce qui n'est pas rassurant, notamment concernant les emplois dans le contrôle fiscal et sa programmation.

Dans les SIP, la campagne IR a été plus intense que l'an dernier et ce dès le premier jour. L'aggravation de la situation provient notamment :

- de la réduction du temps d'accueil
 - de l'impossibilité pour les contribuables de prendre en ligne des rendez-vous physiques
 - de la plage horaire de seulement 10 minutes accordée par rendez-vous
 - de l'impossibilité pour certains usagers de transmettre des documents lors d'un appel visio
- et donc de devoir prendre un rendez-vous physique

Ce n'est pas acceptable pour un service public !

Au SDIF, la prise en charge des taxes d'urbanisme devient enfin effective après presque quatre ans d'attente. Ce sont donc quatre ans de stocks qui attendent les agentes et les agents avec l'épée de Damoclès de la prescription.

Tout cela avec des applicatifs défaillants voire inexistants.

Lundi 15 juin, les agentes et les agents ont appris avec dépit qu'ils n'auront pas accès à PLATO, source d'informations pourtant indispensable pour la réalisation de la mission « taxe d'urbanisme ».

C'était une demande formulée il y a plus de quatre ans. Quelle déception !

Alors que les agentes et les agents s'inquiètent de la charge de travail et du manque de temps pour réaliser leurs missions, toutes et tous ont l'obligation de suivre les e-formations « acculturation au numérique ». Même allégé, le cursus complet nécessite au minimum une journée de travail. Que de temps perdu !

C'est d'autant plus déplorable que le contenu de ces formations est totalement inadapté aux besoins des agentes et des agents. Les rares points qui auraient pu leur être utiles sont traités avec une absence totale de pédagogie qui rendent l'exercice parfaitement inutile. Le sentiment généralisé parmi le personnel est d'avoir perdu du temps pour rien.

Combien a coûté cette mascarade et à qui profite-t-elle ? On imagine déjà la réaction de la Cour des Comptes...

On se demande également combien a coûté la bande annonce du nouvel Alizé. Combien la DGFIP a-t-elle payé de droits d'auteurs ?

Alors que nous faisons des économies de toutes parts, cet argent n'aurait-il pas pu être utilisé de manière plus pertinente ?